



Avis du Comité de Contrôle de l'Eau sur le rapport annuel 2022 du Fonds social de l'eau en Wallonie

Décembre 2023





Conformément à l'article 249 du décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, la SPGE a communiqué au Comité de Contrôle de l'Eau le rapport annuel 2022 sur le fonctionnement du fonds social de l'eau.

Ce rapport a été présenté aux membres du Comité en date du 27 novembre 2023 par la coordinatrice en charge du dossier à la SPGE, Madame IKER. Le Comité la remercie pour sa présentation de qualité et les informations détaillées.

Le budget alloué au FSE est de l'ordre de 4,245 millions d'euros (alimenté uniquement par une contribution payée par les consommateurs), pour un nombre d'interventions (en moyenne de 400 €) de l'ordre de 8.000 (moins de 1 % des abonnés wallons) et un nombre d'abonnés en Wallonie de 1.669.000. Si on compare aux deux autres régions, la Région de Bruxelles octroie une dotation budgétaire de 12,5 millions d'euros (budget régional) pour 359.000 abonnés avec un nombre de bénéficiaires de l'intervention (en moyenne 83 €/an/personne) qui est de l'ordre de 150.000 (soit 42% des abonnés) ; et la Flandre octroie un montant disponible pour les mesures sociales de 65 millions d'euros (budgété dans la trajectoire tarifaire autorisée aux distributeurs) pour 3.000.000 d'abonnés avec un nombre de bénéficiaires de l'intervention (en moyenne de 286 €) de l'ordre de 210.000 (soit 7 % des abonnés flamands).

En 2022, le taux d'utilisation des droits de tirage unique du FSE pro forma¹ connaît une diminution de son utilisation par rapport à 2021 et s'établit aux alentours des 80 % (contre 89 % en 2021). L'utilisation tombe à 68 % si on se positionne par rapport aux droits de tirage totaux (avec le report du solde non-utilisé 2021 boosté par la dotation supplémentaire « Covid »). Par ailleurs, le nombre de demandes introduites diminue passant de 10.631 en 2021 à 8.711 en 2022 mais le nombre de dossiers refusés augmente passant de 2.981 à 3.194 dossiers refusés. Ce constat est à considérer au regard des motifs de refus avancés par les CPAS qui procèdent à des analyses personnalisées dont les causes de refus principales sont des cas où le disponible est suffisant (39 %) et des cas relevant d'un manque de collaboration (26 %). Le Comité relève ici le travail précieux mis en œuvre par les CPAS.

Le Comité recommande que les outils mis en œuvre pour améliorer le taux d'utilisation du FSE soient renforcés. En effet il est nécessaire de poursuivre ce travail d'échange d'informations et de formations en collaboration avec les CPAS, et de soutenir les collaborations avec les CPAS et les travailleurs de terrain.

La résultante des différences de politique menées par chaque CPAS semble être un facteur d'inégalités de traitements entre les citoyens wallons quant à l'accès au FSE. Une réflexion sur la mise en place d'une standardisation systématique de critères objectifs dans l'octroi de cette mesure est recommandée.

¹ Les données pro forma sont établies déductions faites des dotations exceptionnelles (covid19).
Réf:DOC.2023/CCEAU.189

Pour ce qui est du Fonds des améliorations techniques (FAT) qui constitue 10% de la contribution au Fonds Social, les mesures entamées pour maximiser son taux d'utilisation doivent être encouragées et soutenues. (Plateforme informatique, centrale de marché « sanitaristes » et communication).

Le Comité rappelle la difficulté morale de certaines personnes en difficultés de paiement de franchir la porte du CPAS et réitère sa demande au Gouvernement d'étudier l'opportunité d'une interface hors CPAS pour faciliter la demande.

Le personnel des CPAS connaît les cas individuels des personnes qui se présentent à ses portes. Il est donc mieux armé que quiconque pour accompagner les ménages en difficulté et leur permettre d'améliorer leur niveau de vie. Parmi ses aptitudes, l'accompagnement personnalisé est très important. Il doit donc être le point d'accès privilégié pour tout ce qui a trait à la précarité hydrique. Il recommande que les moyens engagés pour les tuteurs-énergie-eau soient pérennisés et renforcés. Un soutien à la formation et l'information des assistants sociaux est également très important. En effet, les moyens humains mis à disposition des citoyens sont précieux et permettent aux CPAS de travailler efficacement.

D'un point de vue statistiques disponibles, le Comité recommande que les indicateurs wallons relatifs à la précarité hydrique établis au sein d'Aquawal soient soutenus par le Gouvernement, dans l'objectif de développer une vision élargie de la politique sociale de l'eau au regard de la politique tarifaire wallonne.

Dans le cadre du contexte conjoncturel exceptionnel actuel lié à la crise énergétique et post-covid, le Comité entend suivre cette politique de près et demande à être informé de l'évolution de ces indicateurs.

Le Comité souligne la nécessité de mettre en place une campagne d'information accessible à l'ensemble des citoyens.

Le Comité remet un avis favorable sur le rapport établi par la SPGE sur le fonctionnement du fonds social de l'eau 2022. Il recommande de poursuivre les initiatives mises en place en matière d'outils collaboratifs, les formations et de renforcer les campagnes de communication. Il invite la SPGE à le tenir informé des projets d'optimisation déployés.